



---

**Présents** : Mickaël Le Bouquin, Charlotte Faillé, Bruno Cartier, Marie Caresmel, Fabrice Bizette, Marie Yvonne Lesvier, Alain Buisson, Wilfried Le Rouzès, Marie-Laure Pezzola, Laëtitia Delahaye, François Gautier, Vanessa Jussienne, Benoît Dassé, Vanessa Pollet, Cédric Alix, Maëlle Delamarre, Anaëlle Gougeon.

**Représenté** : Thomas Le Mons par Benoît Dassé. **Absent** : Frédéric Texier.

**Secrétaire de séance** : Maëlle DELAMARRE.

---

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 19 novembre

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2020, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

---

### 2. Mairie : travaux de restructuration : choix de l'architecte

Le sujet est reporté.

---

### 3. Travaux de voirie à proximité du terrain de football

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'agrandissement de la voirie le long de l'école Saint-Joseph et accepte le devis de ART DAN d'un montant de 7 797,75 € HT,

ACCEPTÉ le devis de ART DAN d'un montant de 9 669,80 € HT pour les travaux suivants :

- la démolition du muret de lavage des chaussures,
  - la fourniture et la pose de bordures au droit du mats d'éclairage côté parking,
  - la réalisation d'enrobés,
  - la reprise du gazon autour d'un mat d'éclairage,
  - la fourniture et la pose d'un garde-corps,
  - la réalisation d'un soutènement béton.
- 

### 4. Lotissement Le pré du Bourg : avenant

Sujet annulé. (suite à quelques modifications, des travaux n'ont pas été réalisés pour la somme de 4 972 € HT). L'entreprise SETAP ayant réalisé son Décompte général définitif, Quarta estime qu'un avenant n'est pas nécessaire.

---

### 5. Charte écoresponsable

La commission éco responsabilité a créé une charte éco-responsable. Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, la charte présentée,

DECIDE, par 16 voix pour et 2 abstentions (M. Le Bouquin, L. Delahaye) de l'imprimer pour l'ensemble de la population, en veillant à utiliser une impression éco-responsable (papier recyclé, encres végétales).

---

### 6. Eco-pâturage

Dans le cadre du développement durable et de la protection de l'environnement, il est proposé de mettre en place de mars à novembre une solution d'éco-pâturage sur 2 parcelles (1 au Pré du Bourg et 1 au presbytère). Après avoir étudié les propositions reçues de différents prestataires, la commission propose de retenir DERVENN pour la gestion de ce dispositif pour la somme de 4 521 € TTC et le devis de CECAVERT pour la fourniture du matériel nécessaire à la clôture pour la somme de 2 631,67 € HT (cette clôture sera mise en place par des élus et bénévoles). Il sera nécessaire d'installer 2 anneaux au niveau du puits d'eau au niveau du Pré du Bourg, l'estimation est de 1 000 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

---

## 7. Tarifs municipaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

<b>CIMETIERE</b>	Concession en bordure d'allée 30 ans	65 € le m <sup>2</sup>	
	Concession à l'intérieur d'un carré 30 ans	60 € le m <sup>2</sup>	
	Columbarium concession de 15 ans	350 €	
	Columbarium concession de 30 ans	600 €	
	Jardin du souvenir	50 €	
<b>LOCATION SALLE DE SPORTS (Ancienne salle)</b>	Pour les habitants d'Irodouër	7 € l'heure	
	Pour les personnes extérieures	12 € l'heure	
	Pour les clubs extérieurs	25 € l'heure	
<b>DROIT DE PLACE</b>	Taxis	100 €	
	Commerçant occasionnel	10 €	
	Commerçant semestriel	120 €	
	Commerçant annuel	200 €	
<b>PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	Construction hors lotissement	3 000 €	
	Construction en lotissement, ZA, appartements, par logement pour 1 seul permis de construire	2 000 €	
	Raccordement suite à extension du réseau	1 500 €	
<b>PHOTOCOPIE</b>		<b>Particulier</b>	<b>Association</b>
	noir et blanc A4	0,20 €	Gratuit
	noir et blanc A3	0,30 €	Gratuit
	couleur A4	0,70 €	0,20 €
	couleur A3	1,00 €	0,30 €

## 8. Location de terre : bail à Monsieur BAREL

Monsieur BAREL loue à la commune la parcelle cadastrée E 936 pour 73 a. Suite à la construction de l'atelier technique sur cette parcelle, il y a lieu de revoir la surface louée. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rédiger un nouveau bail en portant la contenance à 47 a, pour un fermage la première année de 71 €.

## 9. Convention FGDON 35

La convention multi-services qui lie la commune avec la FGDON (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) arrive à son terme le 31 décembre 2020. L'objet de la convention est d'améliorer et de pérenniser l'offre des services distribués par la FGDON35. Le montant de la participation financière annuelle est de 165 €.

Le conseil municipal, par 10 voix pour, 5 contre (Ch. Faillé, L. Delahaye, F. Gautier, V. Jussienne, M. Delamarre) et 3 abstentions (M. Le Bouquin, M. Caremel, V. Pollet) décide de renouveler cette convention pour une période de 4 ans et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## 10. Terrain synthétique : règlement intérieur

Il est nécessaire de réglementer, par mesure de sécurité et de tranquillité publique, l'utilisation du terrain en gazon synthétique du stade Théophile LEFORESTIER. Le règlement d'utilisation a été transmis à l'ensemble du conseil. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce règlement.

## 11. Vestiaires : règlement intérieur

Il est nécessaire de réglementer l'utilisation des vestiaires du stade Théophile LEFORESTIER. Le règlement intérieur a été transmis à l'ensemble du conseil. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce règlement.

### 12.SDE 35 : modification des statuts

Le comité syndical du SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) a modifié les statuts du SDE 35. Cette modification adjoint les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charge pour véhicules électriques. Elle ajoute également un nouvel article pour permettre l'intégration de nouveaux transferts de compétences optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres.

Le conseil municipal, par 14 voix pour, 3 contre (Ch. Faillé, W. Le Rouzès, C. Alix) et 1 abstention (A. Gougeon), émet un avis favorable au projet de modification des statuts du SDE35.

### 13. Budget commune : décision modificative n° 2

Les crédits prévus à certains articles du budget principal de l'exercice 2020 étant insuffisants, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter des crédits supplémentaires. A savoir :

LIBELLE	N°	DEPENSES	RECETTES
Locations mobilières	6135	14 425,00 €	
Intérêts de la dette	66111	4,00 €	
Subventions aux personnes de droit privé	6745	1 500,00 €	
Dégrèvement taxe foncières jeunes agriculteurs	7391171	26,00 €	
Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	74832		6 900,00 €
Revenus des immeubles	752		9 055,00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>15 955,00 €</b>	<b>15 955,00 €</b>
Taxe d'aménagement	10226		5 298,29 €
Terrain synthétique – frais d'études	2031-179	5 298,29 €	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 298,29 €</b>	<b>5 298,29 €</b>

### 14. Budget commerces : décision modificative n° 2

Les crédits prévus à certains articles du budget commerces de l'exercice 2020 étant insuffisants, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter des crédits supplémentaires. A savoir :

LIBELLE	N°	DEPENSES	RECETTES
Energie - électricité	60612	800,00 €	
Combustibles	60621	1 000,00 €	
Autres fournitures non stockées	60628	500,00 €	
Fournitures de petit équipement	60632	1 000,00 €	
Subventions aux personnes de droit privé	6745	2 000,00 €	
Reprise sur provisions	7817		5 300,00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 300,00 €</b>	<b>5 300,00 €</b>

### 15. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### Renonciation au droit de préemption urbain :

- ✓ Pour la propriété bâtie, située 42 rue de Rennes, cadastrée AB n° 335, d'une contenance de 930 m<sup>2</sup> et appartenant à Madame DUBREUIL Marcelle.
- ✓ Pour la propriété non bâtie, située 8 bis rue de la Vallée, cadastrée B n°118p, pour une contenance de 793 m<sup>2</sup> et appartenant à Madame CHAUVIN Amandine

#### Devis signés :

Société	Objet	Montant
SES	Fournitures de voirie	2 605,47 € TTC
SES	Panneaux de rue	569,00 € HT
SES	Numéros de maison	329,28 € TTC
YESSS	Fournitures électriques	393,47 € TTC
HAMEL ASSOCIES	Relevé topographique (accès atelier technique)	540 € TTC
GROSSERON	Fourniture de tests pour la station d'épuration	843,61 € TTC

APE	Sapins	288 €
EXIG	Cloud (solution agenda partagé, messagerie...)	1 134,60 € TTC
EXIG	Ordinateur portable (Maire)	706,75 € HT
TACKOTEC	500 cartes lecteurs pour la bibliothèque	381.54 € TTC
TACKOTEC	Fournitures pour la bibliothèque	343,61 € TTC
LEADERFIT	Matériel sportif pour le complexe sportif Goulvent	693,00 € HT
FITNESS BOUTIQUE	Matériel sportif pour le complexe sportif Goulvent	444,63 € HT
LA PETITE MARCHANDE DE PROSE	Livres pour la bibliothèque	1 297 € TTC

Le conseil prend acte de ces décisions.

#### **16. Divers**

Frelons asiatiques : suite à une demande de l'Association LUCPFA, une discussion a été engagée sur la gestion des nids de frelons asiatiques sur la commune. Une décision sur cette gestion sera prise lors d'un prochain conseil.

Prochaine réunion : 21 janvier 2021.